

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2016

Sous la présidence de M. Alain HURSTEL, Maire

Présents : MM. Antony BALLONGUE, Charles DOTT, J-Jacques HORNECKER Patrick LENTZ, Pascal RAGUE, Mmes Djemila ARMBRUSTER, Martine BUREL, M-Claire BURGER, Catherine HATT, Mélanie KONN

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Catherine HATT

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 février 2016

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre dernier est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite réunion.

2. Adoption compte administratif 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 de la commune, et dont la balance se présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement	111 982,62 €
Recettes de fonctionnement	182 641,85 €
Résultat reporté	199 274,85 €
Excédent	269 933,38 €

Dépenses d'investissement	113 617,70 €
Résultat reporté	- 81 546,32 €
Recettes d'investissement	189 133,97 €
Déficit	- 6 030,05 €

Résultat global de clôture : excédent de 263 903.33 €.

3. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte administratif 2015, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, et constatant que ce compte fait apparaître un excédent de fonctionnement de 263 903,33 €, décide à l'unanimité d'affecter ce résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation à l'excédent reporté	263 903.33 € (ligne 002 du budget 2016)
Excédent de fonctionnement capitalisé	6 030.05 € (ligne 1068 du budget 2016)
Report du déficit d'investissement	6 030.05 € (ligne 001 du budget 2016)

4. Orientation budgétaire

Suite à la présentation du compte administratif, M. le Maire indique aux membres présents que l'excédent global s'explique par l'emprunt bancaire, des travaux inscrits au budget 2015 mais non encore finalisés et des dépenses de fonctionnement légèrement en baisse.

Par ailleurs l'excédent de fonctionnement pour l'investissement reste élevé du fait du bénéfice en 2016 (également pour 2017) de la convention passée avec SITA et des frais de personnel diminué.

M. le Maire propose cependant pour 2016 une augmentation de 1 % des taxes directes locales pour anticiper la fin du versement de la taxe SITA (dernier versement 2017), et des futurs travaux d'investissement à savoir la mise en place des dernières installations anti-coulées de boues et des travaux de voirie rue des Prés. Cette augmentation nous permet également de nous rapprocher des taux moyens des autres communes. Il rappelle qu'en 2011 le conseil avait procédé à une importante réduction des taxes afin de faire bénéficier les habitants de l'indemnité versée par la Sita pour nuisances aux communes riveraines.

5. Adoption des taux d'impositions des taxes directes locales pour 2016

Le Maire fait donc part à l'assemblée qu'il y a lieu pour 2016 de procéder à une augmentation des différentes taxes locales, de l'ordre de 1,00 % par rapport aux taux appliqués précédemment. Il précise par ailleurs que la totalité des taxes est affecté soit par un maintien des taux soit par une augmentation ; il n'est pas possible de procéder à une modification par taxe.

Après délibérations, le Conseil décidé à l'unanimité d'appliquer cette hausse et fixe donc le taux d'imposition des différentes taxes comme suit :

- Taxe d'habitation : 13,55 % (13,42% en 2015)
- Taxe foncière sur propriétés bâties : 8,36 % (8,28% en 2015)
- Taxe foncière sur propriétés non-bâties : 29,21 % (28,92 % en 2015)
- Cotisation foncière des entreprises : 19,98 %. (19,78% en 2015)

6. Adoption du budget 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2016 présenté par M. le Maire et arrêté comme suit :

Investissement (dépenses et recettes) : 341 805.- €
Fonctionnement (dépenses et recettes) : 432 250.- €.

7. Point budget COM COM Pays Zorn

M. le Maire fait part à l'assemblée des derniers points soulevés lors d'une réunion de la ComCom.

8. Dernière phase travaux anti coulées de boues

Afin de réaliser la dernière tranche de travaux anti-coulées de boues, il faudra attendre la labelisation définitive du PAPI Basse Zorn, certainement 2017-2018. Ce dossier est à présent géré par le SDEA mais il est probable que la Com Com prenne cette compétence. Les coûts de fonctionnement gérés par le SDEA seront mutualisés en 2016 et répartis entre toutes les communes de la Com Com.

9. DIVERS

- Stammdisch du 3 avril prochain – en complément, un espace pour des entrepreneurs ou initiatives commerciales des habitants de la commune sera organisé.
- L'acquisition de rails « range-vélos » pour les enfants a été soulevée avec mise en place éventuelle dans la cour à l'arrière de l'école
- Concernant le RPI, plus spécifiquement pour l'école de Hohfrankenheim quelques demandes ont été formulées auxquelles il sera donné suite
- A également été soulevé la question de la plantation d'un arbre place du Tilleul en remplacement du tilleul enlevé.